



Cohabiter

POUR QUE TOUT LE MONDE
PUISSE EN PROFITER



LES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ REQUIS SELON LE TYPE D'EMBARCATION

PLANCHE À PAGAIE, PÉDALOS, VÉLOS NAUTIQUE, KAYAK À COQUE FERMÉE ET/OU HABITACLE FERMÉ

ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ REQUIS :

- Dispositif de flottaison approuvé ,
- Ligne d'attrape flottante d'au moins 15m ,
- Dispositif de remonté à bord, si franc-bord supérieur à 0.5m
- Écope ou pompe de cale manuelle ,
- Lampe de poche étanche si embarcation +6m ,
- Dispositif ou appareil de signalisation sonore
- Feu de navigation si utilisé avant ou après couché du soleil

SI DISPOSITIF DE FLOTTAISON EST PORTÉ, LES SEULS ÉQUIPEMENTS REQUIS SONT:

- Dispositif de flottaison approuvé
- Dispositif ou appareil de signalisation sonore

CANOTS, KAYAKS, EMBARCATIONS À AVIRONS, YOLES, AUTRES ENGINES À PROPULSION HUMAINE

ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ REQUIS :

- Dispositif de flottaison approuvé ,
- Ligne d'attrape flottante d'au moins 15m ,
- Dispositif de remonté à bord, si franc-bord supérieur à 0.5m ,
- Écope ou pompe de cale manuelle ,
- Lampe de poche étanche si embarcation +6m ,
- Dispositif ou appareil de signalisation sonore ,
- Feu de navigation si utilisé avant ou après couché du soleil

PLANCHES À VOILE, PLANCHES CERF-VOLANT

ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ REQUIS :

- Dispositif de flottaison approuvé ,
- Ligne d'attrape flottante d'au moins 15m ,
- Dispositif de remonté à bord, si franc-bord supérieur à 0.5m ,
- Écope ou pompe de cale manuelle ,
- Lampe de poche étanche ,
- Dispositif ou appareil de signalisation sonore ,
- Feu de navigation si utilisé avant ou après couché du soleil

SI DISPOSITIF DE FLOTTAISON EST PORTÉ, LES SEULS ÉQUIPEMENTS REQUIS SONT:

- Dispositif de flottaison approuvé
- Dispositif ou appareil de signalisation sonore

MOTOMARINES

ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ REQUIS :

- Dispositif de flottaison approuvé ,
- Ligne d'attrape flottante d'au moins 15m ,
- Dispositif de remonté à bord, si franc-bord supérieur à 0.5m ,
- Écope ou pompe de cale manuelle ,
- Lampe de poche étanche ,
- Dispositif ou appareil de signalisation sonore ,
- Feu de navigation si utilisé avant ou après couché du soleil ,
- Extincteur 5BC ,
- Dispositif propulsion manuelle ou ancre avec 15m câble ,
- Carte de compétence

SI DISPOSITIF DE FLOTTAISON EST PORTÉ, LES SEULS ÉQUIPEMENTS REQUIS SONT :

- Dispositif de flottaison approuvé
- Dispositif ou appareil de signalisation sonore
- Lampe de poche étanche
- Carte de compétence

RESTRICTION

Doit être âgé de 16 ans

EMBARCATIONS À MOTEUR 0 À 6 M (0' À 19'.68'')

ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ REQUIS :

- Dispositif de flottaison approuvé ,
- Ligne d'attrape flottante d'au moins 15m ,
- Dispositif de remonté à bord, si franc-bord supérieur à 0.5m ,
- Écope ou pompe de cale manuelle ,
- Lampe de poche étanche ,
- Dispositif ou appareil de signalisation sonore ,
- Feu de navigation si utilisé avant ou après couché du soleil
- Extincteur 5BC ,
- 2^e extincteur 5BC si appareil de cuisson ou chauffage ,
- Dispositif propulsion manuelle ou ancre avec 15m câble ,

SI MOTEUR INTERNE :

- Pare-flammes ,
- Ventilation de l'espace moteur ,
- Mécanisme de réduction du bruit
- Carte de compétence

RESTRICTIONS CONCERNANT LA PUISSANCE DU MOTEUR

- (1) Moins de 12 ans, sans être accompagné et directement surveillé, maximum 10 CV (7,5 kW).
- (2) 12 ans et moins de 16 ans sans être accompagné et directement surveillé, maximum de 40 CV (30 kW) et interdit de conduire une motomarine
- (3) 16 ans et plus, aucune restriction quant à la puissance du moteur.

EMBARCATIONS À MOTEUR 6 À 9 M (19'.68" À 29',6")

ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ REQUIS :

Dispositif de flottaison approuvé ,

Ligne d'attrape flottante d'au moins 15m ou bouée de sauvetage avec ligne ,

Dispositif de remonté à bord, si franc-bord supérieur à 0.5m ,

Écope ou pompe de cale manuelle

Lampe de poche étanche ,

Dispositif ou appareil de signalisation sonore ,

Feu de navigation si utilisé avant ou après couché du soleil ,

Extincteur 5BC ,

2^e extincteur 5BC si appareil de cuisson ou chauffage ,

Dispositif propulsion manuelle ou ancre avec 15m câble ,

SI MOTEUR INTERNE :

Pare-flammes ,

Ventilation de l'espace moteur ,

Mécanisme de réduction du bruit

Carte de compétence

RESTRICTIONS CONCERNANT LA PUISSANCE DU MOTEUR

- (1) Moins de 12 ans, sans être accompagné et directement surveillé, maximum 10 CV (7,5 kW).
- (2) 12 ans et moins de 16 ans sans être accompagné et directement surveillé, maximum de 40 CV (30 kW) et interdit de conduire une motomarine
- (3) 16 ans et plus, aucune restriction quant à la puissance du moteur.

EMBARCATIONS À MOTEUR 9 À 12 M (29',6" À 39',4")

ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ REQUIS :

Dispositif de flottaison approuvé ,

Ligne d'attrape flottante d'au moins 15m ou bouée de sauvetage avec ligne ,

Dispositif de remonté à bord, si franc-bord supérieur à 0.5m ,

Lampe de poche étanche ,

Dispositif ou appareil de signalisation sonore ,

Feu de navigation si utilisé avant ou après couché du soleil ,

Extincteur 10BC ,

2^e extincteur 10BC si appareil de cuisson ou chauffage ,

Ancre avec 30m câble ,

Écope ou pompe de cale manuelle ou installations d'épuisement de cale ,

Compas magnétique, réflecteur radar si moins de 20m et fait en matière non-métallique ,

Feu de navigation

SI MOTEUR INTERNE :

Pare-flammes ,

Ventilation de l'espace moteur ,

Mécanisme de réduction du bruit

Carte de compétence

RESTRICTIONS CONCERNANT LA PUISSANCE DU MOTEUR

(1) Moins de 12 ans, sans être accompagné et directement surveillé, maximum 10 CV (7,5 kW).

(2) 12 ans et moins de 16 ans sans être accompagné et directement surveillé, maximum de 40 CV (30 kW) et interdit de conduire une motomarine

(3) 16 ans et plus, aucune restriction quant à la puissance du moteur.

EMBARCATIONS À MOTEUR 12 À 24M (39',4" À 78',9")

ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ REQUIS :

- Dispositif de flottaison approuvé ,
- Ligne d'attrape flottante d'au moins 15m
- Bouée de sauvetage avec ligne et feu automatique ,
- Dispositif de remonté à bord, si franc-bord supérieur à 0.5m ,
- Lampe de poche étanche ,
- Dispositif ou appareil de signalisation sonore (2) ,
- Feu de navigation si utilisé avant ou après couché du soleil ,
- Extincteur 10BC ,
- 2^e extincteur 10BC si appareil de cuisson ou chauffage ,
- Ancre avec 50m câble ,
- Hache ,
- 2 seaux capacité 10litres ,
- Installations d'épuisement de cale ,
- Compas magnétique, réflecteur radar si moins de 20m et fait en matière non-métallique ,
- Feu de navigation

SI MOTEUR INTERNE :

- Pare-flammes ,
- Ventilation de l'espace moteur ,
- Mécanisme de réduction du bruit
- Carte de compétence

RESTRICTIONS CONCERNANT LA PUISSANCE DU MOTEUR

- (1) Moins de 12 ans, sans être accompagné et directement surveillé, maximum 10 CV (7,5 kW).
- (2) 12 ans et moins de 16 ans sans être accompagné et directement surveillé, maximum de 40 CV (30 kW) et interdit de conduire une motomarine
- (3) 16 ans et plus, aucune restriction quant à la puissance du moteur.